

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 11 Mai 2015 à 20h30

Convocation le 05/05/2015

affichage le 18/05/2015

Étaient présents : Mesdames Joss BERNARD, Valérie QUEUCHE, Martine ALBAN, Nadine BOUTER-TURILLON, Céline MAUCHAMP, Jocelyne DUVAL et messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Florian DARCQ, Christophe THEVENOT, Patrice PROST, Ludovic GERBER

Procuration : Josette PAILLARD à Alain GOUNAND

Secrétaire de séance : Florian DARCQ

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 13 avril, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal, avec les précisions suivantes :

- Le Conseil municipal tient à féliciter Monsieur LIARD Philippe pour l'obtention de son concours d'Agent de Maîtrise.
- La suppression de la prime aux agents a été votée à l'unanimité.

Ordre du jour

Affaires générales

- Projet Ages et Vies
- Demande subvention Club photos

Voirie

- Mission maîtrise d'œuvre pour aménagement des Minerais (phase 2)
 - Acquisition balayeuse

Environnement

- Achèvement du projet de frayère à la source

Questions diverses

Affaires générales

Projet Ages et Vies

M. FERRAND expose au Conseil municipal le projet Ages et Vies qui consiste en la construction de deux bâtiments pour l'accueil de personnes âgées. Dans chaque bâtiment 7 studios de 30 m² individuel pour un loyer d'environ 430 € par mois, une salle en commun pour les repas, et 3 appartements type F3/F4 pour le personnel médical.

Ce type de structure d'accueil complémentaire à l'offre existante sur la commune pourrait s'intégrer dans le projet global d'urbanisation à la « Vue de Dole ». L'enjeu financier pour la commune reste mesuré.

Le Conseil municipal décide de visiter des structures existantes et émet un accord de principe pour ce projet.

Demande subvention Club photo

Dans le cadre de la biennale des Arts des 30 et 31 mai prochain, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention du Club photo de DAMPIERRE, correspondant à 25 € pour la réalisation d'une ou deux photos.

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents, décide d'acquiescer 2 photos, soit une subvention de 50 €.

Voirie

Mission maîtrise d'œuvre pour aménagement des Minerais (phase2)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la proposition du Cabinet BEJ pour la mission de Maîtrise d'œuvre concernant la 2^o et la 3^o tranche des travaux au hameau des Minerais.

- Tranche 2 : devis de maîtrise œuvre de 4 569.60 € TTC
- Tranche 3 : devis maîtrise œuvre de 5 140 80 € TTC

Le Maire propose de ne valider que la 2^o tranche puisque l'effacement des réseaux chemin de l'étang a été décalé par le SIDEC. Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents.

Cette mission sera engagée en mai pour réaliser les travaux dès cet automne conformément aux inscriptions budgétaires.

Acquisition balayeuse

M. GOUNAND informe le Conseil municipal qu'il dispose d'un devis de l'entreprise RACINE concernant l'acquisition d'une balayeuse pour un montant de 17 760 € TTC (14 800 € HT).

Il précise également qu'une subvention de 40 % serait attribuée par l'agence de l'eau. Après réflexion, le Conseil municipal décide de valider à l'unanimité des présents, l'achat de cette balayeuse avec un fond propre maximum de 10 000 €, soit 30 % de subvention minimum.

Une rencontre avec l'agence de l'eau doit se tenir prochainement pour définir les modalités d'attribution de cette subvention.

Environnement

Achèvement du projet de frayère à la source

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de poursuivre et d'achever l'aménagement de la source. Toutefois, il souhaite que des études précises soient engagées préalablement pour définir le projet et en quantifier le coût pour un résultat efficace.

Monsieur GOUNAND précise que ce projet pourrait être groupé avec celui de « La Morte ».

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents.

Questions diverses :

1. Suite à la mise à disposition de la salle, lors de la dernière campagne, il est précisé que la salle polyvalente sera gratuite uniquement pour les réunions politiques dont les partis n'ont pas de compte de campagne.

2. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un courrier du SIDEC qui propose la mise en place d'une mission d'assistance à la maintenance et à la préservation du patrimoine routier moyennant la somme de 400 € pour 4 ans. Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas valider cette proposition.

3. M. FERRAND, suite aux remarques lors de la réunion publique sur la vitesse en traversée de Dampierre souhaite que des mesures de vitesse soient réalisées puis que la commune examine la possibilité de la mise en place de radars pédagogiques. Les membres du conseil donnent leur accord pour cette étude.

4. M. FERRAND demande si la salle polyvalente peut être mise à disposition gracieusement pour les 20 ans de Communauté de Communes JURA NORD. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents.

5. M. GOUNAND informe le Conseil municipal qu'il a vu le directeur des Ambulances « La Vallée » et qu'il est en attente de la commune pour la définition précise des limites du terrain à vendre par rapport au bassin d'orage. Monsieur le maire lui adressera un courrier.

6. M. GOUNAND informe le Conseil municipal qu'une vente de bois a eu lieu le 15 avril dernier pour 2 lots, mais seulement 1 lot a été vendu pour 11 606 € HT. Le 2° lot a été retiré.

7. M. GOUNAND propose au Conseil municipal de valider le montant des feux d'artifices pour la fête du village, à savoir 2 300 € TTC. Accepté à l'unanimité des présents.

8. M. GOUNAND informe le Conseil municipal qu'il dispose d'un devis pour 25 barrières non peintes pour un montant de 5 200 € HT. Le Conseil municipal souhaite d'autres devis.

9. Mme DUVAL a été questionné sur l'entretien de la Rue du Grand Domaine qui a priori n'a pas été tondu en totalité.

10. Mme BERNARD demande le devenir de la maison VNF à la Source. M. le Maire précise que VNF est prêt à louer cette maison soit à la commune soit à la communauté de communes Jura Nord mais qu'à ce jour aucun projet n'a pu aboutir concrètement.

11. M. PROST s'étonne que la commune tonde le long de la RD 673 de Châteauneuf à Dampierre alors que cela devrait être fait par le département. Monsieur le Maire l'informe que des enfants de Châteauneuf font le trajet à pied le matin pour prendre le bus et qu'il convient donc de sécuriser à minima un cheminement piétonnier.

La séance est levée à 23h10